

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL DU 22 MARS 2023

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 16 mars 2022, s'est réuni dans la salle du conseil de la CC Val de Gray, le 22 mars 2023 à 18h30, sous la présidence de Didier CHEMINOT, président du PETR.

Nombre de membres en exercice : 25

Quorum : 13

Etaient présents (22) : BERTHET Alain, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHEMINOT Didier, CHENEVIER Jocelyn, CLEMENT Christelle, COLINET Patrice, CORBERAND Olivier (remplace MILESI Nicole), DEGRENAND Bruno, DEMARCHE Dylan (remplace DAGUET Nadine), DEMANGEON Claude, DOUSSOT Dimitri, GAUTHIER Claudie, GHILES Philippe, HENNING Frederick, KOPEC Freddy, NOLY Jean, PAQUIS Martine, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès, VILLENEUVE Régis.

Etaient porteurs d'un pouvoir (0) : /

Etaient absents (3) : ABBEY Serge, CARTERET Jean-Paul, SAVIN Thierry.

Secrétaire de séance : BLINETTE Alain



CS/22-03-2023/N°7

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE **PROGRAMME EUROPEEN FEDER-FSE+ 2021-2027**

APPROBATION DE LA CANDIDATURE DU PETR **A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « FEDER RURAL »**

Le président, Didier CHEMINOT, explique que la Région Bourgogne Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du programme européen FEDER-FSE+ a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt intitulé « FEDER rural » auprès des territoires éligibles à la contractualisation « Territoire En Action » (Pays/PETR).

Les structures candidates doivent présenter une stratégie territoriale, accolée à celle présentée pour le contrat régional « Territoire En Action », axée sur les thèmes suivants :

- Villages intelligents,
- Mobilité durable,
- Renouvellement urbain,
- Tourisme durable et patrimoine culturel.

Le PETR souhaite candidater et a pour cela préparé un dossier de candidature. Sont ensuite présentés et soumis à l'approbation du comité syndical, la stratégie du territoire et le graphe d'objectifs.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- valide l'ensemble des éléments du dossier de candidature présentés,
- approuve la candidature du PETR à l'AMI « FEDER rural », et autorise le président du PETR à déposer un dossier auprès de la Région BFC, autorité de gestion du fonds FEDER-FSE+,
- autorise le président (ou son représentant) à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20230322-CS-22032023-N07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

Affichage : 24/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Didier CHEMINOT
Président

